



COMMUNES FORESTIÈRES
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Exemple de communiqué de presse annonçant une réunion publique d'information sur le débroussaillage

Communiqué pouvant être recopié intégralement ou en partie
(libre de droits).

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES
DES COMMUNES FORESTIÈRES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Bureaux : Pavillon du Roy René • CD7, Valabre • 13120 GARDANNE
Tél 04 42 65 43 93 • Fax 04 42 51 03 88 • ofme@ofme.org
Siège social : Hôtel de Ville • 83680 LA GARDE-FREINET



Ce papier est issu
d'une forêt gérée
durablement.

[Logo de la commune]

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Pour tout savoir sur le débroussaillage :
rendez-vous le [date] à [commune] !**

Le débroussaillage, en diminuant l'intensité et la propagation du feu, facilite la lutte et constitue un moyen efficace de protection des biens et des personnes lors des incendies de forêt. Il protège également la forêt contre un éventuel départ de feu depuis les zones habitées.

Retour d'expérience suite aux grands incendies de 2003 dans le Var,
zone incendiée de Plan de la Tour :

**90 % des maisons débroussaillées sur 50 m n'ont pas été touchées.
62 % des maisons débroussaillées sur moins de 20 m ont été endommagées.**

Dans les Bouches-du-Rhône, le débroussaillage est une obligation pour tout propriétaire de constructions et de terrains situés en lotissement, zone urbaine (au regard du document d'urbanisme), zone d'aménagement concertée ou camping, localisés à moins de 200 m d'une forêt.

La commune de [nom] a placé le respect des obligations légales de débroussaillage dans ses priorités et organise une

**Réunion publique d'information sur le débroussaillage obligatoire,
le [date], à [heure], à [lieu].**

[Personnes présentes : pompiers, comité communal feux de forêt, DDEA, police municipale, ONF ou autre prestataire, etc.] se mobiliseront aux côtés de l'équipe municipale pour présenter la réglementation aux administrés concernés, leur expliquer comment débroussailler pour se protéger efficacement et pour répondre à toutes leurs questions !

Contact : [Nom du responsable au niveau de la commune et coordonnées]